

## Document d'information

### MÉCANISME DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS DE L'OMC

Le Canada a tenu des consultations avec l'Union européenne (UE) sur la question des céréales le 18 juillet 1995, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Des consultations ont également eu lieu avec le Japon le 20 juillet sur la question de la taxation des alcools. Dans les deux cas, les négociations n'ont pas donné de résultats. Le Canada a donc demandé la constitution de deux commissions pour examiner ces dossiers.

### RÈGLEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE RELATIF AUX CÉRÉALES

#### Description

Lors des négociations commerciales de l'Uruguay Round, l'UE a pris certains engagements dans le dessein d'améliorer l'accès à son marché des céréales. Plus particulièrement, l'UE a convenu d'appliquer un droit de douane à un niveau et de manière tels que le prix à l'importation des céréales après paiement des droits de douane ne soit pas supérieur au prix d'intervention effectif augmenté de 55 p. 100. (Le « prix d'intervention » est le prix de soutien de la Communauté européenne pour les céréales.)

Le 1<sup>er</sup> juillet, l'UE a mis en place un système de prix à l'importation représentatifs pour le calcul du droit à l'importation, établi d'après les prix de diverses catégories de blé et autres céréales américaines sur le marché des États-Unis, plutôt que d'après les prix de transaction réels.

#### Échanges touchés

Le recours aux prix à l'importation représentatifs plutôt qu'aux prix de transaction réels pour déterminer le taux des droits de douane sur les céréales privera le Canada d'une partie des avantages qui lui reviendraient normalement en vertu des obligations de l'UE aux termes de l'Accord sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cela aura un effet négatif sur l'accès du blé canadien au marché de l'UE.

L'imposition de droits de douane plus élevés sur les chargements de blé et l'incertitude quant au taux de droit à payer au moment de l'importation viendront entraver les ventes céréalières canadiennes à l'UE. Déjà, on signale certaines perturbations dans le commerce du blé dur canadien avec l'UE. Des chargements de blé dur ont été retardés, et les commandes de certaines catégories de blé dur canadien ont chuté.